



XLIII

SEMANA DE ESTUDIOS
MEDIEVALES

ESTELLA-LIZARRA

19-22

JULIO 2016

SEPARATA

**Comment devenir roi à Jérusalem
(1099-1187) ?**

Élisabeth CROUZET-PAVAN

Índice

PONENCIAS

- 11 Dialécticas monocráticas. El acceso al trono y la legitimidad de origen
José Manuel Nieto Soria
- 137 Ideología y acceso al trono en época carolingia
Wolfram Drews
- 63 El acceso al poder como reyes y emperadores romano-germanos: dinastía sajona y monarcas salios
Carlos Estepa Díez
- 85 Las insignias imperiales en la Alta Edad Media La iconografía al servicio de la legitimación dinástica
Isabel Ruiz de la Peña González
- 125 La fuerza innovadora del papado en los siglos XI-XII: el acceso al trono papal
Klaus Herbers
- 145 Comment devenir roi à Jérusalem (1099-1187)?
Élisabeth Crouzet-Pavan
- 167 Royal Sacrality in England, 1154-1272: Accession and Access?
Nicholas Vincent
- 191 Discurso político y relaciones de poder Crónicas de Sancho IV, Fernando IV y Alfonso XI
María Fernanda Nussbaum
- 219 A Monarquia Portuguesa na conjuntura de Aljubarrota
Maria Helena da Cruz Coelho
- 241 ¿Irrupción?, sustitución, permanencia El acceso al trono de Navarra, 905-1329
Eloísa Ramírez Vaquero
- 287 La práctica de las autocoronaciones reales Análisis histórico e implicaciones simbólicas
Jaume Aurell

COMUNICACIONES

- 305 *Imago Mulierium*. La representación femenina en la miniatura cartularia de los siglos XII y XIII
Diego Asensio García
- 319 «Que se llamau rey de Castilla». La legitimación del acceso al trono en tiempos del linaje maldito
Carmen Benítez Guerrero
- 331 Miniaturas regias. El manuscrito escurialense de la Coronación de los Reyes de Aragón (ms. &. III. 3.)
Marta Fernández Siria
- 343 Episcopado castellano y derecho de resistencia en torno a la «Farsa de Ávila». Respaldo e impugnación de un irregular acceso al trono
Diego González Nieto
- 353 Eficacia resolutive del poder: realengo y señorío en el marco concejil. Los casos de Cuéllar (1464-1492) y Sepúlveda (1472-1504)
Miguel J. López-Guadalupe Pallarés
- 365 El acceso al trono de Alfonso VII de León-Castilla como «Rey de Galicia» y la *Historia Compostelana*
Marco Meneghetti
- 371 Después de Caspe: ceremonias, símbolos y legitimación en el reinado de Fernando I de Aragón
Víctor Muñoz Gómez
- 387 Del consenso al conflicto. Los concejos y la sucesión al trono en el reinado de Alfonso X (1252-1284)
Álvaro J. Sanz Martín
- 397 Cardenales en la Plena Edad Media. Las consagraciones de los papas y los cardenales
Viktoria Trenkle

Comment devenir roi à Jérusalem (1099-1187) ?

Élisabeth CROUZET-PAVAN

Université Paris-Sorbonne. UMR 8596
elisabeth.crouzet_pavan@paris-sorbonne.fr

Difficile d'imaginer dossier plus complexe que celui de la naissance de la royauté de Jérusalem. Et pour établir cette complexité, différentes données doivent être associées.

Comment ne pas rappeler d'abord que l'on ignore quels étaient les objectifs mêmes de la croisade ? Toutes les relations qui nous sont faites du concile de Clermont ont été reconstituées par les chroniqueurs, une fois la croisade parvenue à Jérusalem. Comment dans ces conditions retrouver ce que furent les paroles prononcées¹ ? Que nous disent les textes à disposition ? Ils rapportent qu'Urbain II, avec une extraordinaire éloquence², appela à secourir les Chrétiens d'Orient³ dont il détailla les souffrances. Ils relatent que le pape appela encore à délivrer les lieux saints et d'abord Jérusalem. D'où les interrogations de certains historiens, à l'exemple de J. Riley-Smith. Les sources ne biaisent-elles pas l'approche en répétant que, dès Clermont, le message du pape aurait conféré à l'expédition sa plénitude de sens, celle d'un pèlerinage armé pour porter secours aux frères d'Orient et libérer l'héritage du Christ ? Urbain II n'aurait-il pas seulement prêché une campagne de secours aux chrétiens d'Orient⁴, dans la suite des plans

¹ Voir ici l'analyse de D. C. Munro, « The Speech of Pope Urban II at Clermont, 1095 », *American Historical Review*, 11, 1905-1906, p. 231-242 ; J. Richard, « Urbain II, la prédication de la croisade et la définition de l'indulgence », in *Croisades et états latins. Points de vue et documents*, Variorum, 1992, p. 129-135, p. 129.

² H. E. J. Cowdrey, « Pope Urban II's preaching of the First Crusade », *History*, vol. 55, 1970, p. 177-188, repr. in Th. F. Madden (éd.), *The Crusades: essential readings*, Oxford, 2002, p. 16-29. Ou encore F. Duncalf, « The Pope's Plan for the First Crusade », in *The Crusades and other Historical Essays presented to D.C. Munro*, New York, 1928, p. 44-56.

³ Cette idée était présente dès le concile réuni l'année précédente à Plaisance : E. Delaruelle, *L'idée de croisade au Moyen Âge*, Turin, 1980, p. 232, au nom d'une mystique de l'unité chrétienne.

⁴ On rappellera que pour C. Erdmann, *Die Entstehung des Kreuzzugsgedankens* (Stuttgart, 1935) Darmstadt, 1980, la croisade n'est que l'extension à l'Orient de la guerre sainte menée pour

orientaux de Grégoire VII en 1074⁵, ou de l'aide demandée, un an avant Clermont, au concile de Plaisance, par le *basileus* au pape⁶ ? L'expédition ne se serait-elle pas en fait affirmée dans sa dimension guerrière sur les routes de l'Asie Mineure, avant que les chroniqueurs, à l'exemple de Guibert de Nogent, n'achèvent de la concevoir à la fois comme un pèlerinage armé et une guerre de libération⁷ ? En somme, ne faut-il pas penser que la croisade se serait en quelque sorte inventée en chemin, Jérusalem s'imposant comme le but ultime de l'expédition⁸. Dans tous les cas, et même si les sources délivrent le message dominant que, dès 1095, le pape aurait défini la croisade comme un pèlerinage en armes, organisé pour délivrer le Saint-Sépulcre, un fait demeure. On ne sait rien des intentions réelles d'Urbain II, qui meurt le 29 juillet 1099, sans connaître le succès de la croisade. Il est donc bien difficile de lui attribuer, comme le suppose une part de l'historiographie, sans craindre les dangers d'une reconstruction téléologique, le dessein initial, bien douteux, de faire de la Terre Sainte un autre « patrimoine de saint-Pierre » !

En outre, et là est la deuxième série de données, depuis le siège d'Antioche au moins (1097-1098), il était apparu aux chefs croisés que la terre d'Orient était bonne à prendre. Pour chacune des villes prises, la question se pose de savoir qui en sera le maître. Rien d'étonnant alors à ce que, des

la reconquête de l'Espagne ; pour le pape, le but principal aurait été de venir en aide à l'empereur byzantin et aux chrétiens d'Orient ; voir aussi H. E. Mayer, *Geschichte der Kreuzzüge*, Stuttgart, 1965 ; Foucher de Chartres ne mentionne pas Jérusalem dans son récit du concile de Clermont. On peut se demander si ce chroniqueur, chapelain de Baudouin de Flandre, n'omet pas à dessein que tel était le but de l'expédition. Il compose en effet un récit très favorable à celui qu'il sert. Or, Baudouin prend possession d'Edesse et ne participe pas à la prise de Jérusalem : J. Flori, *La première croisade : l'Occident chrétien contre l'Islam : aux origines des idéologies occidentales*, Bruxelles-Paris, 1992, p. 31-32.

⁵ H. E. J. Cowdrey, « Pope Gregory VII's "crusading" plans of 1074 », in B. Z. Kedar, H. E. Mayer, R. C. Smail (éd.), *Outremer, Studies in the Crusading Kingdom of Jerusalem presented to Joshua Prawer*, Jérusalem, 1982, p. 27-40, qui mène l'examen des diverses sources disponibles. Voir aussi S. Runciman, *The Eastern Schism*, Oxford, 1955. En 1074, les sources en témoignent : pas de lien entre l'expédition qui était projetée et le pèlerinage à Jérusalem, pas d'indulgence, et pas de protection pour les croisés : J. Riley-Smith, *What Were the Crusades*, Londres, 1978, p. 75.

⁶ On ne croit plus que la croisade se serait esquissée à Plaisance : il ne s'agissait probablement que de favoriser le départ de guerriers mercenaires.

⁷ J. Riley-Smith, *The First Crusade and the Idea of Crusading*, Londres (1986), 1993 et *idem*, *Les croisades*, Paris, 1990. Voir aussi M. Bull, *Knightly piety and the lay response to the first crusade (The Limousin and Gascony, c. 970-c.1130)*, Oxford, 1993.

⁸ On peut à l'inverse se référer à l'étude de S. Schein, *Gateway to the Heavenly City : Crusader Jerusalem and the Catholic West*, Ashgate, 2005, p. 10 et suiv., pour laquelle Jérusalem est bien, sans hésitation, le but de l'opération.

jours durant, une question oppose les barons, mais aussi les clercs et les barons : quel serait le statut de la ville sainte, de Jérusalem qui venait d'être reconquise ?

Les sources, enfin, ajoutent à la difficulté du dossier. Si le socle documentaire est abondant, il est formé pour l'essentiel de sources narratives, composées durant la croisade ou dans les années qui la suivent. Une floraison de textes puisque, en moins de vingt ans, ce sont huit auteurs qui écrivent l'histoire de l'expédition de Jérusalem. Et une production qui ne s'interrompt pas⁹. Après ces témoins directs et ces auteurs de la première vague, le travail d'écriture est en effet continué, en Occident bien sûr, mais dans les états latins aussi où, avec Guillaume de Tyr, le jeune pouvoir qui s'est établi en Orient trouve son historien. Autant de textes qu'il faut déchiffrer dans leur symbolisation toujours tendue entre narration et fictionnalisation de la narration. Quant aux grands textes juridiques, tardifs pour notre étude, ils tendent souvent à projeter sur l'Orient latin les modèles et les normes de l'Occident contemporain. La plus grande acribie, là encore, s'impose.

Tels sont les obstacles objectifs auxquels se heurte l'analyse. Mais en tentant d'approcher au plus près un déroulé événementiel difficile à reconstituer, en scrutant les biais et les opacités des écritures et des réécritures des chroniques, en s'efforçant de comprendre comment on devenait roi à Jérusalem, n'est-ce pas quelques questions fondamentales qui peuvent, même faiblement, être éclairées ? Quelles étaient au XII^e siècle les conceptions de la légitimité royale, celles du haut clergé, celles des élites laïques. Quelle était la nature de l'office royal puisque, à la royauté, une mission spécifique était assignée ? Pour tenter de comprendre ce qui définissait dans le royaume de Jérusalem l'aptitude à régner, l'analyse procédera par moments successifs. La réflexion tentera en premier lieu de comprendre pourquoi Godefroi de Bouillon n'accéda pas à la royauté. On en viendra dans un deuxième temps à considérer comment toutefois, très vite, la procédure de l'élection perd son primat : une dynastie s'impose grâce au principe héréditaire. La royauté sacrale de ces rois de Jérusalem sera enfin observée dans la plénitude de sa construction idéologique.

Nous commençons avec celui qui ne fut pas roi. Godefroy, que nos chroniqueurs comparent à Josué, successeur de Moïse qui mena la conquête de la Terre Promise, à David, deuxième roi d'Israël, qui prit Jérusalem dont il fit sa capitale, ne reçoit pourtant pas la couronne. Et, avec cet épisode, ce que je nomme le mystère des rois de Jérusalem peut commencer à être

⁹ J. Flori, *Chroniqueurs et propagandistes. Introduction critique aux sources de la Première croisade*, Genève, 2010.

appréhendé¹⁰. Reprenons d'abord les faits et l'interprétation traditionnelle qui en est faite. L'assaut contre Jérusalem débute dans la nuit du 14 juillet 1099. Les croisés entrent dans la ville le 15 juillet. Le 16, les massacres se poursuivent. Dès le 17 juillet, si l'on suit le texte de Tudebode, les chefs de la croisade tiennent un premier conseil. Puis, le 22 juillet, ils se rassemblent à nouveau. Mais, pour Guillaume de Tyr, qui développe le canevas beaucoup plus succinct de Raymond d'Aguilers¹¹, alors que les barons sont réunis pour « élire dans leur assemblée un des leurs, qui serait chargé de gouverner le pays »¹², les hommes du clergé se font introduire dans la salle et ils réclament l'élection d'un patriarche¹³.

A lire l'historien du premier royaume de Jérusalem, les clercs demandaient que l'élection du patriarche précédât celle d'un baron, parce qu'ils espéraient, au nom de la primauté du spirituel, soumettre l'autorité temporelle à celle du patriarche et ils auraient menacé, si leur demande n'était pas satisfaite, de considérer comme nulles les décisions du conseil des princes. Le texte de Guillaume de Tyr n'en dit pas plus. Mais de ce récit, une part de l'historiographie a longtemps déduit la thèse suivante : « Si la demande du clergé avait été satisfaite, si le patriarche avait été élu avant le prince, on eût ainsi fondé un Etat théocratique ; le nouveau patriarche aurait désigné celui que les chefs éliraient prince de Jérusalem. De plus, il n'est pas douteux que le patriarche aurait demandé à l'élu de se considérer comme tenant son

¹⁰ É. Crouzet-Pavan, *Le mystère des rois de Jérusalem. 1099-1187*, Paris, 2013.

¹¹ Raymond d'Aguilers, *Historia Francorum qui ceperunt Iherusalem*, « Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux », t. 3, publ. par les soins de l'Académie royale des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 1866 ; *idem*, *Historia Francorum qui ceperunt Iherusalem*, translated with introduction and notes by J. H. Hill et L. L. Hill, Philadelphie, 1968 ; *Histoire des Francs qui ont pris Jérusalem* par Raymond d'Agiles, traduite du latin par François Guizot et Romain Fougères, texte revu par N. Desgrugillers, Clermont-Ferrand, 2003, p. 215, qui raconte comment les clercs entrent dans le conseil pour dire que les choses éternelles passent devant les choses temporelles.

¹² Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, « Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux », t. 1, publ. par les soins de l'Académie royale des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 1844 ; Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer depuis l'avènement de Mahomet jusqu'en 1184*, traduit du latin par François Guizot ; édition préparée par Nathalie Desgrugillers, Clermont-Ferrand, 2005-2006, 5 t., t. 2, p. 155.

¹³ Le siège patriarcal de Jérusalem se trouvait vacant puisque le patriarche grec de Jérusalem, Siméon, venait de mourir à Chypre où il était réfugié sur l'église, veuve de son pasteur, Albert d'Aix, *Historia Hierosolymitana*, « Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux », t. 4, publ. par l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 1879 ; *idem*, *Historia Ierosolimitana: History of the Journey to Jerusalem*, éd. et trad. S. B. Edgington, Oxford, 2007 ; *idem*, *Histoire des croisades*, *op. cit.*, t. 2, p. 45. Une parfaite opportunité pour élire un patriarche latin : R. Grousset, *Histoire des croisades et du royaume latin de Jérusalem*, Paris, Plon, 1932-1936 (réédition, Paris, 1991), t. 1, p. 226.

pouvoir royal du pape, et indirectement du patriarche de Jérusalem »¹⁴. Telle est l'interprétation traditionnelle qui repose sur la lecture de l'archevêque de Tyr. Toutefois, nous dit le même chroniqueur, la demande des clercs fait long feu et le conseil se poursuit. « Cependant les princes traitèrent de frivole la harangue des gens du clergé, et, n'y attachant aucune importance, ils n'en continuèrent pas moins à s'occuper de l'œuvre qu'ils avaient entreprise. »¹⁵ Les barons en viennent donc à l'élection d'un des leurs¹⁶ : une autorité temporelle est instituée sur Jérusalem. Les obscurités ne sont pas pour autant levées, une fois cette trame des événements établie par un Guillaume de Tyr, hostile au « parti » des clercs.

Que penser en effet de cet épisode et de l'interprétation qui en est généralement donnée ? S'il est impossible de déduire des textes à disposition que les clercs, ou au moins une partie d'entre eux, voulaient faire de Jérusalem un « patrimoine ecclésiastique » comme le suppose une part de l'historiographie¹⁷, la dispute a bien lieu et elle n'attend pas le conseil du 22 juillet pour éclater.

Raymond d'Aguilers marque en effet de manière évidente – et justice n'est pas à l'ordinaire rendue à ce passage de sa chronique¹⁸ – que, dès le temps du siège de Jérusalem, le débat est vif sur le sort de la ville. Il évoque un conseil, réuni peu après le début du siège, et des discordes entre barons. Il y serait question de l'élection d'un roi¹⁹ chargé de la garde de la ville « de peur que si elle demeurerait à tous en commun après que le Seigneur nous l'aurait livrée, elle ne fût gardée par personne, et que tous au contraire, ne concourussent à la détruire. » Il faut comprendre que le souvenir des querelles qui avaient entouré la prise d'Antioche était bien présent ; on peut

¹⁴ J. Prawer, *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*, Paris (1969), 2007, 2^e éd., p. 236.

¹⁵ Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 2, p. 157.

¹⁶ Sur l'élection : D. Barthélemy, *L'an mil et la paix de Dieu: la France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris, 1999, p. 223-224.

¹⁷ Il faut d'ailleurs relever la très grande imprécision et l'anachronisme fréquent du vocabulaire qui est utilisé par les auteurs pour qualifier cette « tentative de gouvernement ecclésiastique » : « autre patrimoine de saint-Pierre », « principauté ecclésiastique », « état religieux », « état théocratique » : R. Grousset, *Histoire des Croisades...*, *op. cit.*, t. 1, p. 226-227 ; J. Prawer, *Histoire du Royaume...*, *op. cit.*, p. 236-237.

¹⁸ Ce n'est pas le cas de l'article de J. France, « The Election and Title of Godfrey de Bouillon », *Canadian Journal of History*, 18, 1983, p. 321-29, p. 325 qui commente ce passage ; voir aussi L. Ferrier, « La couronne refusée de Godefroy de Bouillon : eschatologie et humiliation de la majesté aux premiers temps du royaume latin de Jérusalem », in *Le Concile de Clermont de 1095 et l'appel à la croisade*, *op. cit.*, p. 245-265.

¹⁹ H. Hill, L. Hill, *Le « Liber » de Raymond d'Aguilers*, Paris, 1969 : « *Quesitum est, etiam ut aliquis de principibus in regem eligeretur, qui civitatem custodiret* », p. 143.

d'ailleurs supposer que le fait que Tancrède venait de prendre possession de Bethléem contribuait encore à l'aviver. Mais, à ce projet, les évêques et le clergé opposent leur refus. Un roi ne pouvait être élu là où le Seigneur avait souffert et porté la couronne d'épines. Un homme, qui n'aurait pas la foi et la sagesse de David, ne pouvait s'asseoir sur le trône de David sans que la colère de Dieu ne fût à craindre contre lui et son peuple. En outre, il avait été prophétisé que toute onction cesserait lorsque les Temps seraient venus. Trois objections, dont la dernière, qui est d'interprétation difficile, traduit toutefois la conviction que dans Jérusalem délivrée viendrait la parousie, trois objections sur lesquelles on reviendra ; elles forment l'argumentaire d'un véritable veto et expliquent que l'élection d'un roi soit alors différée.

Huit jours après la prise de Jérusalem, le 22 juillet donc, les clercs n'ont pas désarmé ainsi que le prouve leur irruption dans le conseil.

Toutefois, la procédure continue et Godefroy est élu. Mais à quelle fonction ? Avant même de répondre à cette question, il faut faire les comptes avec d'autres sinuosités des sources. Chez Raymond d'Aguilers, une fois encore le récit se complique. Le conseil choisirait en premier lieu Raymond, le comte de Saint-Gilles qui refuserait d'être ainsi élevé, du fait de son « horreur à porter le nom de roi dans cette ville » ; il promettrait toutefois d'accepter l'élection de tout autre baron²⁰. Invention d'un chroniqueur attaché à son maître ? Non, puisque la même version se retrouve chez Guibert de Nogent. « Ils offrirent d'abord la charge au comte de Saint-Gilles, en raison de sa magnificence ; mais celui-ci, qui n'oubliait pas sa grandeur passée, refusa très sagement d'assumer une si lourde tâche, car il avançait en âge et était borgne. »²¹ Quant à Albert d'Aix, il la reprend aussi, l'enrichissant même de

²⁰ Raymond d'Agiles, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 216. *Le « Liber »*, *op. cit.*, p. 152.

²¹ Guibert de Nogent, Paris, 1879, «Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux», t. 4, p. 113-264 ; Guibert de Nogent, *Dei Gesta per Francos et cinq autres textes*. Édition critique par R. B. C. Huygens, Turnhout, Brepols (*Corpus christianorum. Continuatio medievalis*, 127A), 1996 ; Guitbertus Abbas Sanctae Mariae Novigenti *Dei gesta per Francos* curante Centre *Traditio litterarum occidentalium*, Turnhout, Brepols (*Corpus christianorum. Instrumenta lexicologica latina*. Series A, Formae, 97), 2002 ; Guibert de Nogent, *RHC*, *Hist. Occ.*, *op. cit.*, p. 246. Mathieu d'Edesse s'attarde quelques instants, dans son récit, sur le refus du comte de Toulouse d'occuper le trône de Jérusalem. Le chroniqueur arménien montre que les deux barons, Robert de Flandre et Robert de Normandie, menèrent une campagne de dépréciation de Saint-Gilles au sein du conseil et favorisèrent, aux dépens du chef de l'ost des Provençaux, Godefroy de Bouillon dont ils n'eurent de cesse « de louer l'intelligence, le mépris du monde, le courage, la force, la dévotion au Seigneur », *Chronique, Historiens arméniens des croisades*, Recueil des Historiens des croisades, Documents arméniens, Paris, 1869, t. 1, p. 33. Guillaume de Tyr présente d'autres arguments pour expliquer l'éviction de Saint-Gilles ; selon lui, ce sont les partisans du comte eux-mêmes, qui, désirant retourner en France, favorisèrent de ce fait la candidature de Godefroy de Bouillon. « On dit encore que la plus grande partie

manière inédite²². Relevons enfin que Guillaume de Tyr confirme, en une incise, que le choix aurait dû se porter sur le comte Raymond²³.

Il faut donc admettre que l'élection désigna d'abord le plus magnifique des barons, le comte de Toulouse, mais que ce dernier n'accepta pas d'être ainsi distingué²⁴. Pour Raymond d'Aguilers, une seule cause justifie ce refus : l'humilité. Le comte de Toulouse souscrirait au parti des clercs et il se ferait, par sa bouche, à nouveau entendre les objections avancées lors du conseil du début juin : il était impossible qu'un roi règne dans la ville du Christ-Roi. De plus, avec le renfort des autres sources, on peut aussi supposer que le choix de Raymond ne faisait pas l'unanimité. Il n'y avait pas que les clercs et les barons à s'opposer au sujet du gouvernement de Jérusalem. Le baronnage était lui-même traversé de tensions internes et les jours qui vont du 17 au 22 juillet, consacrés à des pratiques pieuses, sont certainement aussi marqués par des tractations. Dans tous les cas, quelles que soient les raisons qui poussent le comte de Toulouse à refuser, le processus se poursuit. Si l'on suit Albert d'Aix, tous les autres grands, sollicités, déclinaient à leur tour jusqu'à ce que Godefroy, même s'il s'en défend d'abord, enfin accepte. Cette version, soulignons-le, est fort improbable. Elle a toutefois le mérite de marquer que la crise, même si la procédure d'élection trouve un aboutissement, a été et demeure aigüe. Elle a fait se combattre les visions du monde et les réflexions doctrinales sur l'autorité sacrée des pontifes et la puissance séculière mais elle a fait aussi s'affronter les appétits des uns et des autres

Or, et l'on ne s'en étonnera pas, cette dynamique de la crise n'ait pas seulement assourdie dans les sources. Elle est maquillée, et en contradiction même avec certains des faits qu'ils rapportent, la plupart des chroniqueurs choisissent de mettre l'accent sur l'unanimité et la cohésion qui auraient entouré cette élection. Guillaume de Tyr élabore la version la plus aboutie, celle qui va passer à la légende. Il invente une véritable enquête qui servirait à éclairer le choix des barons²⁵. Les simples pèlerins seraient interrogés ; et c'est un chef doté de toutes les vertus qu'ils désignent, celui dont la piété

des princes s'était accordée pour élire le comte Raimond de Toulouse ; mais espérant qu'il retournerait dans son pays s'il n'obtenait la royauté, et entraînés par le doux espoir de revoir le sol natal, ils mentirent à leur propre conscience en inventant toutes sortes de faussetés sur le comte afin de le faire repousser, Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 2, p. 158.

²² Albert d'Aix, *Histoire des croisades*, *op. cit.*, t. 2, p. 40.

²³ Mais, dans sa version, le pouvoir ne lui est pas proposé: Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 2, p. 158.

²⁴ Cette interprétation est partagée par J. France, « The Election and Title », art. cit., p. 324-325.

²⁵ Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 2, p. 157.

exemplaire était depuis toujours manifeste, et à qui le seul reproche d'une dévotion trop extrême pouvait être fait : le duc Godefroy.

Bien sûr légendaire, cet épisode fait toutefois écho à l'assertion, présente chez Foucher de Chartres²⁶, mais aussi chez Baudri de Bourgueil, Guibert de Nogent²⁷ et Albert d'Aix, d'une élection à laquelle l'ensemble du peuple aurait d'une manière ou d'une autre participé. Faut-il admettre qu'intervint, comme à d'autres moments de l'expédition, une prise de parole de l'armée des pèlerins ? Est-il possible de supposer qu'une *acclamatio* suivit l'élection ? Nos auteurs ne mettent-ils pas plutôt l'accent sur ce temps de prières partagées, cette communion des âmes d'où l'élection aurait découlé ? Il est impossible de trancher. Mais, pour les chroniqueurs, c'est bien le peuple de Dieu qui porte son choix sur Godefroy.

Godefroy, doublement élu, élu par Dieu et par les hommes, barons et pèlerins, reçoit donc la charge du gouvernement temporel : il devient prince de Jérusalem. Puis, peut-être est-il conduit au Saint-Sépulcre. Du moins c'est ce que disent Ekkehard²⁸ et Guillaume de Tyr²⁹ quand les chansons de geste le présentent de manière plus significative en adoration sur l'autel du Sépulcre au moment de son élection.

Voilà pour les faits tels qu'ils peuvent être reconstitués, nimbés d'incertitudes, souvent contradictoires, tenacement mystérieux. Un point doit donc être relevé. Alors qu'une abondante bibliographie a été consacrée à la croisade, pourquoi l'histoire de la naissance du royaume de Jérusalem s'écrit-elle avec tant de difficultés ? C'est qu'à l'évidence, cette naissance n'alla pas de soi.

Il ne suffit pas d'avoir un peu éclairci l'épisode du « complot ecclésiastique », en mettant au jour, derrière la logique de ces sources qui confèrent à

²⁶ Foucher de Chartres, *Gesta Francorum Hierusalem Peregrinantium*, éd. par H. Hagenmeyer, Heidelberg, 1913 ; Foucher de Chartres, *Historia Hierosolymitana*, Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux, t. 3, publ. par l'Académie royale des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 1866 ; Foulcher de Chartres, *Histoire des Croisades. 1095-1127*, tr. F. Guizot, reprint, 2004, p. 96.

²⁷ Guibert de Nogent évoque toute la milice du Christ en prières qui demande à Dieu d'éclairer son choix : « *mox per universam Christi militiam elemosynae fieri orationesque jubentur, quatenus eorum animis dignetur unctio superna suggerere, quem sub dignitate regia ad jura debeant regenda sanctae civitatis eligere* », *RHC*, Hist. Occ., *op. cit.*, p. 208.

²⁸ *Ekkehardi, Uraugiensis abbatís, Hierosolymita*, nach der Waitz'schen Recension, mit Erläuterungen und einem Anhang herausgegeben von Heinrich Hagenmeyer, Tübingen, 1877 : Ekkehard d'Aura, *Hierosolymita*, in Recueil des Historiens des croisades, Historiens occidentaux, publ. par les soins de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, t. 5, Paris, 1866, p. 26.

²⁹ « Et le conduisirent ensuite en toute dévotion pour le présenter devant le Sépulcre du Seigneur, en chantant des hymnes et des cantiques », Guillaume de Tyr, *op. cit.*, t. 2, p. 158.

l'élection de Godefroy la légitimité des desseins de Dieu, la crise qui présida à la difficile instauration d'un pouvoir à Jérusalem. Pour comprendre ce qui se passa dans la Jérusalem délivrée de l'été 1099, il faut maintenant se demander à quoi Godefroy fut élu et entreprendre un nouveau voyage au plus près des sources.

Un voyage à conduire à rebours. Qu'écrivit Guibert de Nogent ? Godefroy ne voulut jamais porter la couronne royale dans la cité de Jérusalem au motif que notre Seigneur Jésus-Christ, l'auteur du salut du genre humain, livré aux insultes de l'homme, n'y avait porté qu'une couronne d'épines³⁰. Que nous dit l'évêque de Tyr ? Godefroy, par humilité, refusa d'être distingué dans la Cité sainte par une couronne d'or semblable à celles que portent les rois : « Il se contenta, avec un pieux respect, de cette couronne d'épines que le Rédempteur du genre humain porta dans le même lieu pour opérer notre salut »³¹. Ainsi s'expliquerait, ajoute-t-il, qu'il ne soit pas compté par certains auteurs dans la liste des rois de Jérusalem³². Pour ces deux auteurs, Godefroy serait un roi qui aurait refusé la couronne parce qu'il ne pouvait la porter dans la ville du Christ et de sa Passion. Une version qui n'est pas sans rappeler celle de Raymond d'Aguilers, faisant dire au comte de Saint-Gilles qu'il aurait horreur de porter le nom de roi à Jérusalem. Une version qui fait écho aux objections formulées par les clercs lors du conseil de juin.

Que penser de cette couronne d'épines que Godefroy aurait humblement choisie de porter par dévotion envers le Christ ainsi couronné ? Les sources qui la mentionnent, et les historiens après elles, confondent les dates et les événements. Il faut suivre Foucher de Chartres, témoin à Bethléem,

³⁰ *Ibid.*, p 245 : « *ut nunquam intra Hierosolymitanam civitatem regium coronatus diadema tulerit: ea consideratione videlicet, quia generalis universorum salutis auctor Dominus noster Jesus Christus, spinem ibidem sertum humana irrisione gestaverit* ».

³¹ Guillaume de Tyr, sur le choix de Godefroy de Bouillon de ne pas porter de couronne dans la ville où le front du Christ fut ceint d'une couronne d'épines, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 2, p. 169.

³² Ce passage est intéressant. On voit que le chancelier n'ignore pas les tensions qui entourent l'élection de Godefroy pas plus sans doute le fait que Godefroy ne fut pas roi. Mais il souligne que, pour lui, il fut non seulement roi mais le meilleur des rois. Un même embarras le conduisit à souligner que son refus de la couronne ne procédait pas d'un mépris des « grâces de la consécration et des sacrements de l'Église », mais bien plutôt de son dédain pour les pompes du siècle, et la « vanité qui subjugué toute créature », Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 2, p. 168-169. Ajoutons que dans le reste de sa chronique, il compte, comme le font les actes de la chancellerie, les rois de Jérusalem à partir bien sûr de Baudouin Ier. Voir sur ce point H. E. Mayer, « Une lettre de sauf-conduit d'un roi croisé de Jérusalem pour un marchand musulman », in *La présence latine en Orient au Moyen âge*, textes réunis par G. Brunel, avec la collaboration de M.-A. Nielen, Paris, 2000, p. 27-35, p. 28 sur la charte faussement attribuée à Baudouin II, à cause de la subscription « *rex quartus* ».

le jour de Noël 1100, du couronnement de Baudouin Ier, successeur de Godefroy, et des nouveaux débats que suscita la cérémonie. C'est alors, nous apprend-il, que la couronne d'épines fut évoquée³³. Godefroy, comme Foulcher de Chartres le rappelle, ne fut pas couronné : « et parce que certains individus ne l'approuvaient pas et parce que lui-même ne le voulut point ». Ni or, ni épines donc, même si, bien sûr, on ne peut exclure que les mots prononcés lors du couronnement de Baudouin l'aient déjà été dans la Jérusalem de l'été 1099. Ils servaient à dire ce que beaucoup, et d'abord les clercs, affirmaient et que Godefroy choisit d'admettre avec eux. Là où le Christ avait été roi, un homme ne pouvait être roi. Là où le Christ avait été, par dérision et opprobre, pour le salut des hommes, ceint d'épines, un homme ne pouvait être ceint d'or³⁴.

Alors quel titre porta Godefroy? Le titre de *rex* est attesté. Mais pas chez les premiers mémorialistes. Le duc est *rex* pour Guibert de Nogent³⁵, Baudri de Bourgueil³⁶, Robert le Moine ou Orderic Vital³⁷, *rex* pour les auteurs plus tardifs. En plein respect d'un principe dynastique qui s'est alors imposé, ils font de Godefroy un roi. Deux de nos auteurs, Baudri de Bourgueil et Robert le Moine – et leur histoire est alors pleinement rétroactive – signalent même un rituel de consécration³⁸. Roi, Godefroy l'est aussi pour Jean d'Ibelin dans son *Livre des Assises*³⁹. Roi, il l'est assurément pour les artistes qui illustrent les manuscrits du XIII^e ou du XIV^e siècle des histoires de Guillaume de Tyr⁴⁰. Les images, nous montrent un Godefroy, réclamant la tour de David au comte de Saint-Gilles, ou mort, allant rejoindre son

³³ Foulcher de Chartres, *Histoire*, *op. cit.*, p. 126-127.

³⁴ On ne reprendra pas ici la question des profondes tensions eschatologiques à l'œuvre dans ces jours de la prise de Jérusalem : É. Crouzet-Pavan, *Le mystère...*, *op. cit.*, p. 178-179, p. 193.

³⁵ Guibert de Nogent, *RHC*, Hist. Occ., *op. cit.*, « *quem sub dignitate regia ad jura debeant regenda sanctae civitatis eligere* », p. 229 ; « *At quoniam dum temporalia procurantur, regia administratione tractanda putantur; interiora negligi non debent, quae sacerdotali officio pertinent* », l. VII, chap. 1 ; ou « *qui ad regem Godefridum...* ».

³⁶ Baudri de Bourgueil, *Historia Jerosolimitana*, Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux, t. 4, publ. par les soins de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 1879, p. 104-105 « *electio ducis in regem* ».

³⁷ « *Godefredum ducem in regem elegerunt* », Orderic Vital, *The ecclesiastical History*, M. Chibnall éd., Oxford, 1990, l. IX, p. 174.

³⁸ Robert le Moine, *Hierosolomytana expeditio*, Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux, t. 3, publ. par les soins de l'Académie royale des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 1866 ; Robert le Moine, *Histoire de la Première Croisade*, tr. F. Guizot, reprint, 2004 ; Robert le Moine, *RHC*, Hist. Occ., *op. cit.*, p 866 : « *In qua sacerdote canonice consecrato, et rege sublimato* ».

³⁹ P. W. Edbury, *John of Ibelin and the Kingdom of Jerusalem*, Woodbridge, 1997.

⁴⁰ Ainsi le ms français 779 qui représente le couronnement de Godefroy au f. 73.

Seigneur, qui porte la couronne. Roi, le premier roi des Francs à Jérusalem, Godefroy l'est aussi dans les sources non chrétiennes, Ibn al-Athîr⁴¹ ou Anne Comnène⁴².

Mais, rien de tel chez les premiers auteurs, l'Anonyme normand, Foucher de Chartres ou Tudebode qui préfèrent le terme de *princeps* pour qualifier la nature du pouvoir que Godefroy exerça. Ce dernier jouissait de l'*auctoritas*. Il lui incombait de « *regnare* » et de « *regere civitatem* » (Jérusalem)⁴³. Il était encore celui qui combattait les païens et défendait les chrétiens⁴⁴. Pas d'ambiguïté donc sur la réalité de son pouvoir. Mais ce *princeps* n'était pas sacré et l'insistance mise par Guibert de Nogent ou Albert d'Aix à répéter que Godefroy était l'élu de Dieu, un Dieu qui avait agi jusque dans le conseil des grands, trouve ici sa justification. Dieu, par le sacre, constituait pleinement le nouveau roi dans sa fonction. L'onction était réputée faire du roi l'élu de Dieu. Les chroniqueurs les plus tardifs, qui écrivent quand les successeurs de Godefroy sont sacrés, comblent donc ce déficit de sacralité en affirmant que Godefroy avait été autrement choisi⁴⁵.

⁴¹ *Extrait de la chronique intitulé Kamel-Altevarykh par Ibn-Alatyr*, Recueil des historiens des croisades, Historiens orientaux, t. 1, publ. par les soins de l'Académie des Inscriptions et des Belles-lettres, Paris, 1872, p. 207.

⁴² *Alexiade*, traduction par B. Leib, Paris, Les Belles Lettres, 1967, 2^e éd., XI, p. 32.

⁴³ *Histoire anonyme*, *op. cit.*, p. 206. « *atque ut Deus eligeret sibi quempiam qui ei placuisset regnare super alios, et civitatem sanctam Hierusalem regeret, et paganos exproharetur* », « *Octavo vero die postquam civitas fuit capta, celebraerunt festum per omnem civitatem Hierusalem, eademque die fecerunt concilium, in quo elegerunt ducem Godefridum principem civitatis* », Pierre Tudebode : *Petri Tudebodi, Historia de Hierosolymitano itinere*, Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux, t. 3, publ. par l'Académie royale des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 1844-1895. Pierre Tudebode : *Tudebodus Petrus, Historia de Hierosolymitano itinere*, publié par J. H. Hill et L. L. Hill, introduction traduite par Philippe Wolf ; texte et notes revus par Jean Richard, Paris, 1977 ; Tudebode », *RHC, Hist. Occ., op. cit.*, livre IV, XV, v.

⁴⁴ « *Debellaret paganos et custodiret Christianos* » pour l'Anonyme (*Histoire anonyme de la première croisade (Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum)*, traduite par Louis Bréhier, édition Les Belles Lettres, Paris, 1964) ou « *qui praeliaretur paganos, et custodiret Christianos* », Tudebode, *RHC, Hist. Occ., op. cit.*, p. 110. Cela étant Baudri de Bourgueil insiste beaucoup sur le fait que le *miles Christi* Godefroy a conduit et continue à conduire les guerres de Dieu : Baudri de Bourgueil, *RHC, Hist. Occ., op. cit.*, p. 105. Albert d'Aix, *RHC, Hist. Occ., op. cit.*, « *a Deo electum et constitutum ductorem, principem atque praeceptorem Christiani exercitus* », p. 486, « *ad tenendum urbis principatum promovetur* », p. 486, « *ex Dei ordinatione populique christiani benivolentia, Godefrido ad principem et rectorem suorum confratrum* », p. 488, « *Godefridus quoque princeps Christianorum in throno Jerusalem exaltatus ad protegendam urbem ejusque habitatores* », p. 489.

⁴⁵ Sur la légende selon laquelle Godefroy porta le titre d'avoué : voir É. Crouzet-Pavan, *Le mystère...*, *op. cit.*, p. 169-212 ; J. Riley-Smith, « The Title of Godfrey of Bouillon », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 1979, LII, p. 83-86 ; J. France, « The Election and Title », art. cit., p. 321-330 ; A. V. Murray, « The Title of Godfrey of Bouillon as Ruler of Jerusalem », *Collegium Mediaeval*, 19990, n.° 3, p. 163-178.

Résumons-nous. Par élection, le *regnum* est revenu à Godefroy et celles de nos chroniques qui insistent sur l'unanimité qui y présida, ne font en réalité que marteler la définition même de l'élection : l'entente de tout le royaume, pour reprendre les termes d'Abbon. Tout comme, soulignant les qualités du duc, elles reprennent, et il n'y a là rien d'étonnant dans des textes écrits par des clercs, une conception particulière de la légitimité royale, celle pour laquelle la dignité, l'aptitude à régner, font le prince⁴⁶. Mais, alors même que le prince qui gouverne Jérusalem assume plus encore peut-être que tous les autres cette mission divine qui est celle de protéger l'Église et la communauté des chrétiens, de régir la cité des hommes selon les lois de Dieu, il ne peut être investi de la majesté royale.

Tel est le premier moment sur lequel s'arrêter dans l'histoire de la genèse de la royauté de Jérusalem. Il nous montre que l'élection, dans cette histoire institutionnelle qui commence à s'écrire, est le principe fondateur. Mais la procédure élective ne parvient pas à son terme. Elle ne fait pas un roi, mais un prince, celui de Jérusalem. Un deuxième moment doit être maintenant privilégié qui voit les successeurs de Godefroy recueillir le pouvoir. Une observation se dégage alors. Si l'élection demeure la condition de l'accession au trône, le principe héréditaire s'impose en fait. En devenant rois, les parents de Godefroy de Bouillon font triompher le principe dynastique. L'élection ne s'efface pas toutefois sans résistances ni soubresauts. Passons à l'examen de ce second moment.

Un an après la prise de Jérusalem, Godefroy meurt. Le *regnum* n'a plus de défenseur. Or, là où Guibert de Nogent décrit une tranquille continuité et l'instauration sereine d'une dynastie⁴⁷, l'évêque de Tyr fait surgir tensions et luttes. De nouveau, le « parti » des hommes de Dieu tenterait de prendre le pouvoir. Le testament de Godefroy aurait en effet prévu, selon la promesse solennelle faite par le duc à la Pâques précédente, que la citadelle de David et le gouvernement de la ville seraient à sa mort, en l'absence d'héritier direct, remis au patriarche Daimbert⁴⁸. Mais le patriarche est avec Tancrède

⁴⁶ Sur le lien qui est fait par les clercs entre principe électif et vision éthique de la royauté : Y. Sassier, *H. Capet, Naissance d'une dynastie*, Paris, 1987, p. 195.

⁴⁷ Chez Raoul de Caen, Godefroy mourant choisit Baudouin comme successeur : « Alors Godefroi reprit : Si l'on s'en tient à ce que je réglerai, je juge que mon frère Baudouin est très propre à remplir cette haute charge. Eux ayant entendu le nom de Baudouin, l'acceptèrent à l'unanimité, approuvèrent ce choix, et s'engagèrent par serment à lui conserver fidélité, car ils connaissaient Baudouin pour un homme libéral en fait d'argent, zélé pour les chevaliers, humble dans ses paroles, illustre par son grand courage. », Raoul de Caen, *RHC*, Hist. Occ., *op. cit.*, cap. CXLII.

⁴⁸ R. Röhrich, *Regesta Regni Hierosolymitani, 1097-1291*, Innsbruck, 1893, *with Additamentum*, 1904, n.° 34.

occupé au siège d'Haïfa. Surtout les fidèles du duc, en charge de l'exécution de ses dernières volontés, choisissent une autre voie. des messagers sont dépêchés au frère du duc de Lorraine, à Baudouin, alors dans son comté d'Edesse, pour l'inviter à venir à Jérusalem en toute hâte⁴⁹. La maison du duc, sa parenté, ses familiers, le groupe de ceux avec lesquels il combattit pendant l'expédition, font front contre le patriarche. Le *regnum* doit revenir à son frère Baudouin. Pas de « sentiment monarchique » naissant, comme on a pu l'écrire⁵⁰, dans cette affaire mais bien plutôt des liens de fidélité renforcés par une fraternité d'armes et la volonté de défendre des intérêts, ceux d'une famille, d'une mouvance, contre d'autres intérêts⁵¹. Les intrigues font rage durant ces semaines qui sont celles d'une vacance du pouvoir. Inutile de les rappeler ici. Baudouin rentre dans Jérusalem et se comporte désormais en maître du *regnum*, lançant une expédition autour d'Ascalon avant de poursuivre en direction d'Hébron et de la Mer morte. Au retour de Baudouin, la réconciliation avec le patriarche a lieu et « L'an mille cent un de l'incarnation du Seigneur [...], le saint jour de Noël, le clergé et le peuple, les prélats des églises et les princes du royaume se réunirent dans l'église de Bethléem, et Baudouin y fut consacré roi, comme l'oint du Seigneur, et couronné solennellement du diadème royal par les mains du patriarche Daimbert. »⁵²

Voici le récit sur lequel Foucher de Chartres et Guillaume de Tyr s'accordent dans les grandes lignes. Un récit qui montre comment le principe dynastique s'impose en Terre Sainte. Baudouin est choisi parce qu'il est le frère de Godefroy : « Après sa mort, les Chrétiens jugeant que son frère Baudouin ne lui serait nullement inférieur en tempérance et en habileté, le firent venir d'Edesse et le chargèrent de régner sur cette nouvelle et sainte colonie de Chrétiens »⁵³. Guillaume de Tyr raconte les faits comme s'ils allaient de soi et il masque ce faisant l'ampleur du basculement qui se produit. Godefroy avait été élu au terme de bien des tensions et des discussions. À sa mort, l'hérédité, nous est-il dit, s'installe. En Terre Sainte, comme en Occident, la royauté tend à devenir héréditaire et cette évolution se fait au détriment du principe électif qui ne tend à reprendre ses droits que lors des seules situations exceptionnelles.

Un certain nombre de corrections doivent cependant être apportées à cette narration officielle. Relevons d'abord que Baudouin était le plus jeune

⁴⁹ Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 2, p. 198.

⁵⁰ R. Grousset, *Histoire des croisades...*, *op. cit.*, t. 1, p. 261.

⁵¹ Albert d'Aix, *Histoire des croisades*, *op. cit.*, t. 2, p. 110.

⁵² *Ibid.*, p. 209.

⁵³ Guibert de Nogent, *RHC*, *Hist. Occ.*, *op. cit.*, p. 254 « *et degenerare verentes* ».

frère de Godefroy mais il avait l'avantage d'être sur place, ce qui n'était pas le cas de l'aîné, Eustache. En outre, tous les barons, à commencer par Bohémond d'Antioche et Tancrède, ne souscrivaient pas, loin s'en faut, au choix de Baudouin. Nos chroniqueurs insistent donc sur le fait qu'une forme d'acclamation, l'accueil et la liesse du peuple et des prêtres lors de l'entrée de Baudouin dans Jérusalem, fonctionna pour ce dernier comme elle avait fonctionné pour Godefroy. Puisque l'affaire n'avait pas été traitée avec le consentement de tous les grands, il fallait bien montrer quand même qu'une élection-acclamation, marquée par la concorde, justifiait la désignation de Baudouin.

Mais il y a plus. Godefroy était prince. Baudouin est roi. A l'exception pourtant de Foucher de Chartres, notre unique source sur les ultimes réticences qui auraient entouré le couronnement de Baudouin Ier, les autres chroniqueurs, Albert d'Aix ou Guillaume de Tyr, ne commentent pas cet autre basculement. Ne nous étonnons pas du silence du premier – pour lui Godefroy avait été roi – mais remarquons celui de l'évêque de Tyr, plus circonspect pourtant quand il s'était agi de définir les fonctions de Godefroy. Dans tous les cas, Baudouin est oint avant d'être couronné et c'est le patriarche qui joue le rôle de consécuteur. Le saint jour de Noël 1100, à Bethléem, la royauté de Jérusalem naît véritablement. Fallait-il que la consécration et le couronnement aient lieu dans la ville où naquit le Christ pour que le symbole soit plus encore éclatant ? Convient-il plutôt de voir dans ce choix les suites du conflit, allumé depuis la prise de la ville sainte, autour de Jérusalem et de son statut ? Autrement dit, faut-il penser que ces Francs qui acclimataient en Palestine les principes et les pratiques de la royauté franque peinaient encore à consacrer un roi de chair dans la ville du roi des Cieux ? C'est cette dernière hypothèse qui doit sans doute être préférée. En effet, lorsqu'en 1119, Baudouin II, qui succède à son cousin Baudouin Ier, est à son tour sacré, c'est à Bethléem que la cérémonie se tient. De quoi soupçonner que les objections de l'année 1099 n'étaient toujours pas surmontées⁵⁴. Rois à Jérusalem, rois de Jérusalem, nos rois n'étaient pas encore couronnés à Jérusalem.

D'autant que la succession de Baudouin Ier ne se fait pas sans que le droit ne soit, une nouvelle fois, un peu forcé. Pour que règne Baudouin II, l'« antique loi de succession héréditaire », comme la nomme avec emphase Guillaume de Tyr, est en effet bousculée. Le « grand roi Baudouin » meurt durant l'une de ses campagnes et il n'a pas d'enfants⁵⁵. Son cousin Baudouin du Bourg, qui lui avait succédé à la tête du comté d'Edesse, se trouve alors à

⁵⁴ Il lui succède en 1118 mais il n'est couronné que l'année suivante.

⁵⁵ Baudouin Ier trouve la mort au printemps 1118 en Egypte.

Jérusalem. Non par l'effet de la Providence comme le suggèrent les sources. Pas non plus, dans ces jours qui précèdent Pâques, pour faire ses dévotions dans la ville sainte. Bien plutôt parce qu'il venait y négocier avec son cousin et que des messagers, envoyés lors de l'agonie de Baudouin Ier, l'avaient rejoint sur le chemin de Jérusalem pour le presser d'arriver. Pour Foucher de Chartres, pas de débat. Le conseil se réunit et Baudouin du Bourg est élu à l'unanimité⁵⁶. Même « consentement de tous » pour Albert d'Aix, même si divers avis sont dans un premier temps exposés. Tous insistent pour qu'il accepte le trône, tous proclament leur adhésion à ce choix⁵⁷.

Guillaume de Tyr nous livre pourtant un récit moins lisse. Le conseil, loin d'être unanime, s'interroge. Puisque le principe héréditaire s'est affirmé, ne faut-il pas plutôt désigner l'héritier le plus proche du roi défunt, le comte Eustache, l'aîné de la fratrie de Lorraine, celui qui, après la croisade, était reparti dans ses terres d'Occident ? Ses deux frères avaient heureusement administré le royaume. Sage avait été leur gouvernement. Le royaume devait revenir à leur héritier. Mais d'autres craignaient, du fait des longueurs du voyage, un interrègne fâcheux et préférèrent un cousin du roi défunt, le comte d'Edesse, homme juste, craignant Dieu. Cette proposition emporte l'adhésion : « Baudouin fut élu roi d'un consentement unanime ».⁵⁸ L'évêque de Tyr n'en continue pas moins d'être embarrassé. L'affaire, glisse-t-il, n'aurait pas été régulière, l'héritier légitime aurait été spolié puisqu'une délégation était partie pour inviter le seigneur Eustache à venir recueillir la succession de son frère. Le comte Eustache, d'abord réticent, avait cédé aux demandes pressantes de ces envoyés et s'était mis en chemin. Mais, arrivé dans les Pouilles, la nouvelle de l'élection de son cousin lui serait parvenue. Quoiqu'il lui soit représenté que l'élection est contraire à toute règle, le sage Eustache, homme « plein de religion », aurait alors renoncé à l'entreprise par peur d'entraîner le royaume dans les troubles et il aurait choisi de repartir avec les siens vers le Boulonnais.

Le récit de Guillaume de Tyr resserre en fait la chronologie. Il fut bien en un premier temps décidé d'envoyer une ambassade au comte Eustache. Albert d'Aix, même s'il est très laconique sur l'élection de Baudouin du Bourg, indique d'ailleurs que Baudouin mourant désigna d'abord comme héritier son frère Eustache⁵⁹. Mais, sans attendre la réponse d'Eustache,

⁵⁶ Foucher de Chartres, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 224.

⁵⁷ Albert d'Aix, *Histoire des croisades*, *op. cit.*, t. 2, p. 385-386.

⁵⁸ Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 3, p. 78.

⁵⁹ Albert d'Aix, *Histoire des croisades*, *op. cit.*, t. 2, p. 382. Le royaume devait revenir à Baudouin du Bourg si Eustache n'acceptait pas la couronne.

alors que le parti qui tenait pour lui était vraisemblablement affaibli, l'autre parti parvint à faire élire Baudouin du Bourg, oint le dimanche de Pâques 1119. Le nouveau roi n'est toutefois sacré à Bethléem qu'à la Noël suivant⁶⁰. Un délai, masqué par Guillaume de Tyr dans son rôle d'historien officiel du royaume de Jérusalem, qui laisse supposer des négociations avec le patriarche. On conclura donc que le principe héréditaire, dans cette affaire, n'a pas été ignoré: il fut souligné que le deuxième Baudouin était le cousin du premier. Mais d'autres considérations lui furent associées qui expliquent ce que Grousset a joliment nommé un « escamotage ». Entre deux héritiers, les grands désignèrent non le plus proche par le sang mais celui qui leur semblait le meilleur pour le *regnum*, celui qui n'avait jamais quitté la Terre sainte.

Que déduire de ces différents événements? Le « plus noble sang »⁶¹ de la Lorraine s'impose pour gouverner le peuple chrétien. Une dynastie naît en Terre Sainte. Mais tous les efforts de nos chroniqueurs ne parviennent pas à dissimuler les tensions, souvent vives, et comment ce principe de l'hérédité, qui s'ancrait à la fois dans la tradition franque et dans le modèle biblique⁶², put être contesté – pensons à la résistance de Tancrede –, voire quelque peu malmené – pensons cette fois au conseil qui, aux dépens d'Eustache, choisit Baudouin du Bourg. Héréditaire, cette royauté demeure encore élective.

Il faut dire que les frères de Lorraine ne pouvaient asseoir leur dynastie en recourant à la pratique, utilisée par les Carolingiens et les Capétiens, qui consistait à faire élire et sacrer l'héritier du trône du vivant de son prédécesseur. Quoique nos chroniqueurs ne le relèvent qu'en de très rares occasions, il ne s'accomplit pas en effet à Jérusalem ce miracle qui permit à la dynastie capétienne de s'enraciner. La promesse que Dieu avait faite à David et qu'il avait, croyait-on fermement depuis Grégoire de Tours, renouvelée à Clovis, par la bouche de saint Rémi, lors de son baptême, ne vaut pas pour ces rois qui pourtant succèdent à David : « Yahvé l'a juré à David, vérité dont jamais il ne s'écarte « C'est le fruit sorti de tes entrailles que je mettrai sur le trône fait pour toi. Si tes fils gardent mon alliance,

⁶⁰ Contrairement à ce qu'écrivent Albert d'Aix, *Histoire des croisades*, *op. cit.*, t. 2, p. 386 et Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 3, p. 81. Voir ici Foucher de Chartres, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 232.

⁶¹ Albert d'Aix, *Histoire des croisades*, *op. cit.*, t. 2, p. 382.

⁶² Il faut insister sur le fait que ces rois s'inscrivent dans la continuité de la lignée davidique : É. Crouzet-Pavan, *Le mystère...*, *op. cit.*, p. 304-305. Les comparaisons sont très fréquentes avec ces rois mais c'est bien sûr David qui est le plus souvent cité : les rois de Jérusalem sont élevés sur le trône de David, le royaume de Jérusalem est le royaume de David.

mon témoignage que je leur ai enseigné, leurs fils eux-mêmes à tout jamais siégeront sur le trône fait pour toi.⁶³ »

Pas de descendant pour Godefroy. Mais pas de descendant non plus pour Baudouin I^{er}. Le trône passe donc, on vient de le dire, à son cousin. Mais à ce dernier, Baudouin II, ne naissent que des filles. Faute d'héritier mâle, le roi de Jérusalem fait alors chercher en Occident un puissant baron pour l'unir à l'héritière. C'est à ce gendre, époux de Mélisende, à Foulque d'Anjou, que revient le trône. A Jérusalem, les droits au trône passent donc, une première fois, par les femmes. Mélisende toutefois engendre deux fils : le futur semble assuré et voilà le premier né qui devient roi. Mais, à son tour, Baudouin III n'a pas d'enfant. Il a donc pour successeur « le seigneur Amaury, son frère unique, cinquième roi latin, comte de Joppé et d'Ascalon ». Or, quoique les « droits héréditaires » d'Amaury aient été incontestables, la succession ne se fait pas sans heurt. De manière laconique, Guillaume de Tyr évoque des divisions chez les barons et d'après discussions dans le conseil. Des projets de certains de ces grands, on ne sait rien. On sait seulement que l'issue, au terme d'une semaine, est heureuse pour le cinquième roi de Jérusalem. Soutenu par le clergé, il fait triompher son droit et, le 18 février 1162, Amaury Ier est oint et couronné au Saint-Sépulcre. A sa mort, c'est le fils, né de sa première union avec Agnès de Courtenay⁶⁴ qui, reconnu roi, est rapidement sacré (Baudouin IV). Le père transmet le trône à son fils et c'est une première dans l'histoire du royaume. Mais le jeune roi est mineur. Surtout, il est malade de la lèpre mais la question de sa maladie ne paraît pas avoir été évoquée lors de son accession au trône⁶⁵. Pas de mariage pour lui, pas de descendance non plus. Les espoirs de succession reposent donc sur sa sœur Sibylle, et c'est à un fils de Sybille, le petit Baudouin V, qui avait été associé au trône⁶⁶, que passe la couronne avant de revenir à Sybille et à son nouveau mari, Guy de Lusignan.

Rien d'étonnant dans ces conditions à ce que nos chroniqueurs inlassablement s'attachent à souligner le fait que la maison de Godefroy, malgré

⁶³ Ps 132: 11-12. Voir aussi A. Haran, *Le Lys et le globe. Messianisme dynastique et rêve impérial en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Seyssel, 2000, p. 162-163.

⁶⁴ Voir É. Crouzet-Pavan, *Le mystère...*, *op. cit.*, p. 320; de son deuxième mariage avec Marie Comnène était née seulement une fille, Isabelle.

⁶⁵ Si le pape Alexandre III dans sa fameuse lettre du 16 janvier 1181 écrit que ne peut être roi celui qui est comme Baudouin IV éprouvé dans sa chair, soulignant que cette maladie est la marque du péché et que la colère de Dieu s'exerce contre celui, impur, qui est frappé par cette maladie, rien de tel ne se trouve dans les textes de Guillaume de Tyr ou d'Ernoult, et nous retrouvons ici les oscillations et l'ambivalence du discours théologique sur la lèpre : É. Crouzet-Pavan, *Le mystère...*, *op. cit.*, p. 331-332.

⁶⁶ « Il est oint et couronné et tous les barons (moins Guy de Lusignan) lui prêtent serment de fidélité », Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 5, p. 258.

les sinuosités des successions, règne à Jérusalem. On soulignera en effet que dans le cours de la parabole assez brève qui est celle de l'histoire du premier royaume de Jérusalem, et en dépit de l'impossibilité ici de recourir à la désignation anticipée, la logique dynastique parvient à prévaloir. Les circonstances, mal connues, de l'accession au trône d'Amaury semblent montrer que certains grands entendent, en quelque moments, redonner force à l'élection pour exercer un contrôle de la dévolution du trône, mais, jusqu'aux troubles qui marquent la fin du royaume, le principe héréditaire fonctionne. Et il s'impose à nouveau quand le royaume renaît puisque les rois qui règnent à Acre le font en tant qu'époux de ces femmes qui descendent des premiers rois de Jérusalem. Sans que puisse se mettre en place la coutume de la primogéniture, sans même qu'une chaîne continue de descendants mâles directs soit possible, les droits héréditaires permettent l'accession au trône.

Nos chroniqueurs, parce qu'ils sont clercs, se gardent bien toutefois d'ignorer, au moins pour les premiers rois, que la naissance ne suffit pas. Le roi doit témoigner d'une aptitude à régner, le roi doit exercer sa puissance conformément à l'éthique de sa fonction. Louant la dignité, les qualités de chacun des membres de la nouvelle race royale, ils témoignent donc des conceptions qui étaient celles du haut clergé pour lequel le pouvoir royal ne pouvait s'accommoder, quelle que fut leur naissance, de princes indignes. Mais pour les premiers de la lignée au moins, l'hérédité fait bien les choses et les rois de Jérusalem, sages d'esprit, assument, guidés par Dieu, leur mission.

Nos rois de Jérusalem sont effet aussi des rois sacrés que Dieu constitue pleinement dans leur fonction et ainsi en arrive-t-on au troisième moment, très bref, de cette réflexion.

Baudouin Ier, on l'a dit, est oint avant d'être couronné par le patriarche. Et, à sa suite, ce rituel de l'onction est mentionné pour tous les couronnements royaux. Les chroniques n'en disent pas plus. On ne sait donc rien de l'organisation de la cérémonie et des formules que prononça le prélat consécuteur. On sait simplement que les deux gestes qui, dès le temps de Charles le Chauve en France, étaient nécessaires pour consacrer un roi, l'onction et le couronnement, sont tous les deux accomplis en Terre Sainte⁶⁷. Baudouin, l'évêque de Tyr l'écrit, devient « l'oint du seigneur ». Il est dès lors élevé par l'huile sainte au-dessus de tous les hommes, à l'exception des prêtres et

⁶⁷ M. Bloch, *Les Rois thaumaturges: étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Strasbourg, 1924, p. 70-71 (nouv. éd., Paris, 1983). *Le sacre des rois*, Actes du colloque international d'histoire sur les sacres et couronnements royaux, Reims, 1975.

des évêques. Le cérémonial développé en Occident est donc repris⁶⁸. Mais comment ne pas penser que le souvenir de la royauté davidique est aussi présent ? « L'Éternel dit à Samuel: « Lève-toi, verse de l'huile sur lui, car c'est lui! » « Samuel prit la corne d'huile et le consacra par onction au milieu de ses frères. L'Esprit de l'Éternel vint sur David, à partir de ce jour et par la suite »⁶⁹. Puis, après ce premier geste, vient le deuxième rite, la remise de l'insigne royal, de la couronne. La royauté de Jérusalem est donc une royauté sacrée et peut-être, pour les hommes du temps, l'est-elle même plus encore que cette royauté franque à laquelle elle emprunte sans doute le rituel du sacre tel qu'il nous est connu par quelques procès-verbaux ou des rituels liturgiques.

Il faut en effet ici laisser place à un passage de la chronique d'Arnoul, jamais relevé ni commenté à ma connaissance. Ces lignes documentent un rituel qui a pour fonction, je le crois, de rappeler, encore et toujours, que le Christ est le seul véritable roi de Jérusalem. Le roi de Jérusalem, après avoir été couronné, nous dit le chroniqueur, a coutume, la couronne « sour son cief » de se rendre au Temple⁷⁰. Il s'agit du *Templum Domini*, la mosquée de la Coupole du Rocher transformée en église par les Latins, et qui était réputée être construite sur l'emplacement du Temple. Là, il offre sa couronne « mais il l'offre par rachat », exactement, et je cite toujours, comme une femme, lorsque elle avait son premier enfant mâle, allait au Temple pour le racheter avec un agneau, deux colombes ou deux tourterelles⁷¹. La source est plutôt ici néotestamentaire. Elle reprend en effet le canevas de la Présentation de Jésus au Temple, telle que racontée en Luc 2, 22-35. Or, le texte de Luc, qui ne signale que l'offrande animale, combine en fait deux rites juifs, le rachat du premier-né qui devait se faire contre « cinq sicles d'argent » (Jésus est un premier-né et un garçon⁷²) et la purification de l'accouchée (avec l'offrande animale)⁷³. Il faut sans doute comprendre

⁶⁸ Les principales phases de la cérémonie *ad consecrandum et coronandum regem* étaient fixées pour l'essentiel dès la fin du IX^e siècle, Y. Sassier, *Louis VII*, Paris, 1991, p. 20-21.

⁶⁹ 1. Samuel, 16 :12-13.

⁷⁰ Le chroniqueur évoque ce rite à propos de Baudouin V, *La Chronique d'Arnoul et de Bernard le Trésorier*, éd. Louis de Mas Latrie, Paris, 1871, p. 117-118. Impossible de dire à quel moment il put apparaître. Il faut dans tous les cas exclure qu'il ait pu fonctionner pour les premiers rois couronnés à Bethléem.

⁷¹ *Chronique d'Arnoul*, *op. cit.*, p. 118.

⁷² Exode: 13, 2. Mais le premier-né de l'homme était racheté contre « cinq sicles d'argent » (nombres : 18, 15-18).

⁷³ Et ici il s'agit de Lévitique : 12 : « Lorsque les jours de sa purification seront accomplis, pour un fils ou pour une fille, elle apportera au sacrificateur, à l'entrée de la tente d'assignation, un agneau d'un an pour l'holocauste, et un jeune pigeon ou une tourterelle pour le sacrifice

que de même que le fils aîné, Jésus, qui appartient à Dieu, fut « offert » à Dieu et racheté, la couronne, qui appartient au Christ, au lieu même où la Présentation de Jésus eut lieu, est offerte et rachetée. Le rachat toutefois semble ici symbolique : il se confond et s'épuise avec cette cérémonie que le roi accomplit. Ernoul ne fait mention d'aucune offrande. Il ne dit rien non plus d'une éventuelle présence du clergé, comme si le roi, seul, allait rendre hommage au véritable Roi.

Les rituels qu'invente la monarchie de Jérusalem pour construire sa légitimité sacrée mettent donc bien en évidence comment ces rois, que les chartes nomment « *rex Hierusalem Latinorum* », « *rex Ierosolymorum* », « *rex Hierosolimitanus* »⁷⁴, successeurs des rois d'Israël, successeurs du Christ qui succéda à David, sont à la fois dans l'ombre et dans la lumière. Dans l'ombre, parce que le Christ, qui refusa d'être un roi temporel, régna cependant sur cette terre et qu'il serait blasphématoire d'oublier qu'ils sont des êtres de chair, à l'existence éphémère. Pensons à la cérémonie qu'évoque Ekkehard à propos de Baudouin Ier et qu'il place avant le couronnement. Il nous montre un Baudouin posant sa tête sur le tombeau du Christ et se faisant, *perpetualiter*, le serviteur du Christ⁷⁵. Dans la lumière parce qu'ils s'insèrent dans cette succession. Où, après Baudouin II, sont-ils oints et couronnés ? Au Saint-Sépulcre encore. Où les couronnes sont-elles conservées ? Dans le trésor, gardé au Saint-Sépulcre⁷⁶. Où ces rois sont-ils enterrés ? Dans l'église du Saint-Sépulcre, en dessous du Calvaire « où notre Seigneur a subi la Passion ». Leurs corps reposent dans un monument sacré – où tout honore et commémore le Christ dans sa vie terrestre, mais aussi sa résurrection –, auprès d'un tombeau vide qu'habite la présence du Christ⁷⁷. De quoi montrer, par toute une série de rites et de

d'expiation. Le sacrificateur les sacrifiera devant l'Éternel, et fera pour elle l'expiation; et elle sera purifiée du flux de son sang. Telle est la loi pour la femme qui enfante un fils ou une fille. Si elle n'a pas de quoi se procurer un agneau, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, l'un pour l'holocauste, l'autre pour le sacrifice d'expiation. Le sacrificateur fera pour elle l'expiation, et elle sera pure. »

⁷⁴ Dans les chartes, ce sont ces titres qui reviennent le plus souvent même si on trouve en quelques occasions « *rex Babilonie atque Asie* » ou « *rex Francorum* », G. Dodu, Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem, Paris, 1894, p. 129-130.

⁷⁵ « *Ut princeps esset eorum, consensit, nec multo post inclinans caput suum super Domini Sepulchri tumbam, ipsius se servituti perpetualiter subjugavit* », RHC, *Hist. Occ.*, *op. cit.*, p. 28. Le choix du conseil s'est déjà porté sur Baudouin (élection) mais le couronnement n'est pas intervenu.

⁷⁶ *Chronique d'Ernoul*, *op. cit.*, p. 133, à propos du couronnement de Sibylle et de Guy. Il signale encore que le maître du Temple et de l'Hôpital ont, avec le patriarche, une clef qui sont ensemble nécessaires pour ouvrir le Trésor.

⁷⁷ É. Crouzet-Pavan, *Le mystère...*, *op. cit.*, p. 305-306.

gestes venant s'ajouter à la cérémonie du sacre, que ces rois portaient en eux l'image de Dieu.

On le voit, ces Francs qui prennent Jérusalem acclimatent en Terre sainte les institutions et les rites de la monarchie franque. Le principe électif d'abord s'impose quand il s'agit de décider à qui le pouvoir doit être dévolu. Jérusalem prise, c'est un prince cependant qui est élu au terme d'une séquence riche en oppositions. Il n'empêche que, très vite, une dynastie s'installe. Il y a bien toujours consultation des grands et élection, et la concorde n'est attestée ni pour la désignation de Baudouin Ier ni pour celle de Baudouin II. Mais sont élus et élevés à la royauté des parents du premier prince de Jérusalem, son frère d'abord, son cousin ensuite. La royauté devient même à ce point héréditaire que le troisième roi de Jérusalem, Foulques, l'est par les droits de sa femme, couronnée en même temps que lui. On observera donc que le principe héréditaire supprime l'élection alors même que les rois de Jérusalem sont dans l'impossibilité d'utiliser, moins le cas de Baudouin V, pour ancrer leurs descendants dans la légitimité royale, à la pratique à laquelle pouvaient recourir les Carolingiens, les Ottoniens et les Capétiens, celle d'associer l'héritier présomptif au pouvoir paternel. Mais on soulignera aussi que l'élection ne disparaît pas pour autant. Certains barons, ainsi à la mort de Baudouin III, peuvent s'essayer à contrôler à nouveau l'accession au trône. Enfin, le rituel du sacre vient constituer pleinement dans sa fonction le nouveau roi. La cérémonie n'intervient qu'avec retard pour les deux premiers rois, preuve que des négociations sont à mener et des tensions à apaiser avant que Baudouin Ier et Baudouin II ne soient véritablement faits rois. Quant à la cérémonie du sacre, elle paraît calquer le rituel connu à partir de Philippe Ier par exemple : les rois de Jérusalem, à l'exemple des rois francs du XIIe siècle, sont oints puis couronnés⁷⁸.

Il reste que, sans que les sources ne permettent toujours de les identifier dans leur complexité, d'autres rituels sont aussi inventés qui viennent encore authentifier, au moment de l'accession au trône, la nature sacrale de la fonction royale. Et comment aurait-il pu en aller autrement ? Il fallait que le roi de chair qui régnait dans la Ville sainte, à Jérusalem, soit désigné comme l'Élu. Il était le roi d'un royaume dont le Christ demeurait le souverain. Il était, pour reprendre les mots que Guillaume de Tyr place dans la bouche d'Amaury Ier, le simple ministre du Seigneur, un Seigneur qui revenait gou-

⁷⁸ Plus tôt, le couronnement intervenait avant, ainsi sous Hugues Capet : R.-H. Bautier, « L'avènement d'Hugues Capet et le sacre de Robert le Pieux », in *Le Roi de France et son royaume autour de l'an mil*, Études réunies par M. Parisse et X. Barall i Altet, Paris, 1992, p. 27-37, p. 33.

verner son royaume quand le roi de Jérusalem était absent⁷⁹. Mais il n'en était pas moins le roi.

Et ainsi, grâce à ces rituels, comme le montre le sceau du même Amaury Ier, le roi de Jérusalem, « roi de Jérusalem par la grâce de Dieu », pouvait-il régner en majesté sur la ville de Dieu, représentée au revers de ce sceau par le Saint Sépulcre, la Tour de David, le Dôme du Rocher ; et ainsi était-il le roi d'une majesté duale, transcendante et immanente à la fois, un roi qui savait que Dieu régnait dans la Ville sainte mais qui se pensait lui-même comme le représentant de Dieu.

⁷⁹ En 1171, Amaury part pour Constantinople demander l'aide byzantine et les barons se lamentent, craignant son absence. Le roi répondrait alors pour calmer leurs inquiétudes : « Que le Seigneur, dont je suis le ministre, gouverne son royaume » : Guillaume de Tyr, *Histoire des régions...*, *op. cit.*, t. 5, p. 107-108. É. Crouzet-Pavan, *Le mystère...*, *op. cit.*, p. 304.